

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date de la première convocation

07/11/2025

Date d'affichage de la première convocation

07/11/2025

**Le quorum n'ayant pas été atteint à l'occasion de la réunion du 13 novembre 2025 à 20h30,
le conseil municipal a nouveau été convoqué pour la réunion le 19 novembre 2025 à 20h30.**

Date de la seconde convocation

14/11/2025

Date Affichage de la seconde convocation

14/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES				
EN EXERCICE	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	SECRETAIRE DE SEANCE
9	4	4	1	PICHEYRE. V

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VAILLS Serge, Premier Adjoint,

Présents : S. VAILLS, V. PICHEYRE, J. CORREIA, R. VILALTA

Absents : P. PETITQUEUX, P. MIRAN, A. COMPAGNON, J. LAUBRAY

Procurations : F. BADIE à R. VILALTA

Objet de la Délibération :

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL N°3

Monsieur le Premier Adjoint explique qu'il convient de réaliser une décision modificative pour ajuster diverses écritures réalisées en comptabilité.

Cette décision modificative permet d'inscrire entre autres:

- la recette liée à la vente du terrain à Point P ;
- les dépenses et subventions liées aux travaux de restauration de la chapelle N-D de Villeneuve ;
- les admissions en non-valeur ;
- l'annulation d'un titre de loyer émis deux fois au CCAS sur le budget RMC qui a été dissout ;
- l'installation d'un poteau incendie à la station de ski

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à diverses régularisations d'écritures sur le budget communal principal sous forme de décision modificative ;

DECIDE de faire les modifications d'écritures sur le budget communal principal.

66082
Code INSEECOMMUNE DE FORMIGUERES
BUDGET COMMUNAL - coll. 220 017 00

DM n°3 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MOFICATIVE N°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-833 : Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations (autres organismes)	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8460 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00 €	3 928,53 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	25 928,53 €	0,00 €	0,00 €
R-8419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 700,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 700,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	38 681,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	38 681,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-881 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0,00 €	3 106,76 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	3 106,76 €	0,00 €	0,00 €
D-8541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	7 918,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	7 918,00 €	0,00 €	0,00 €
D-073 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	12 764,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	12 764,00 €	0,00 €	0,00 €
D-881 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	6 336,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	6 336,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	45 017,29 €	49 717,29 €	0,00 €	4 700,00 €

INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	38 681,29 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	38 681,29 €	0,00 €
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 831,00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 831,00 €
R-2812 : Amort. aménagements et aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	104,15 €
R-28135 : Amort. install. générales, agenc., aménag. des constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	321,97 €
R-28152 : Amort. installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	339,19 €
R-28157 : Amort. matériel et outillage technique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 137,05 €
R-28158 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	204,40 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 106,76 €
R-10228 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 800,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 800,00 €
R-1318-2025-FACADES CH : FACADES NORD ET EST CHAPELLE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
O-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	14 469,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

2025-D096

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le 27/11/2025

Berger Levault

Désignation	Dépenses (1)			
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	14 469,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2041512 : Subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations	9 232,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	9 232,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-212 : Agencements et aménagements de terrains	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-2024-AIREINTERG : AIRE INTERGENARATIONNELLE	151 599,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538 : Autres réseaux	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2156 : Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00 €	7 996,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2157 : Matériel et outillage technique	0,00 €	6 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €	1 650,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2181-2024-TVX MAIRIE : REHABILITATION MAIRIE ET OT	173 557,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	390 158,80 €	21 846,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-2024-AIREINTERG : AIRE INTERGENARATIONNELLE	0,00 €	373 068,88 €	0,00 €	0,00 €
D-231-2025-FACADES CH : FACADES NORD ET EST CHAPELLE	0,00 €	82 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	456 068,88 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	413 868,41 €	476 914,88 €	38 681,29 €	101 737,76 €
Total Général		67 756,47 €		67 756,47 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 19/11/2025

Le Premier Adjoint au Maire,
S. VAILLS



Conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois, publiée au recueil des actes administratifs et transmise à l'autorité administrative compétente de l'État, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, en vue de devenir exécutoire.

Voies et délais de recours :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification.

À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'État dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr